

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame LEBRET Dominique, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Madame AMBROISE Fabienne, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Madame PICOUAYS Jacqueline, Monsieur LE PROVOST Guy, Madame LEBRET Dominique, Monsieur MAILLARD Rémi, Madame MENARD Vanessa.

Etaient absents : Monsieur HAUTIERE Ludovic

Secrétaire de séance : Madame LEBRET Dominique

FINANCES

Contrat groupe assurance statutaire

Le conseil municipal :

- Choisit l'option avec franchise à 15 jours pour un taux de 5.84%
- Prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC,
- Prend acte que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés
- Autorise le maire à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.
- Prend acte que la collectivité pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'accusé de réception.

Redevance occupation du domaine public

Le conseil municipal décide d'émettre un titre de recette d'un montant de 767 € à GRDF

Décision modificative

Le conseil municipal décide de retirer 10 000 € sur le programme 46 voirie résidence des Genêts et d'augmenter de 10 000 € l'opération 45 « Terrain de foot ».

URBANISME ET TRAVAUX

Convention entretien de la voirie – choix à faire

Le conseil municipal :

- Approuve le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie :
 - Entretien programmée des écoulements d'eaux (curage des fossés)
 - Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Accepte les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Effacement des réseaux rue du stade – choix des options

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer l'effacement des réseaux rue du stade et allée du stade pour un montant de 50 192 € HT

Route à rénover en 2020

Le conseil municipal :

- Décide la rénovation des trois routes suivantes :
 - Quameur
 - Guerche / Pirotais
 - Ecotay
- Autorise une participation de la commune en cas de dépassement du montant alloué par Dinan Agglomération.

Ouverture des plis : voirie des Genêts et cheminement route de Trébédan

Le conseil municipal :

- Prend acte que suite à l'analyse des offres les entreprises ci-dessous ont été retenues :
 - La réalisation d'un accotement stabilisé le long de la RD61 en direction de Trébédan : Entreprise RUELLAN à Saint Vran - tranche ferme + option pour un total de 45153.36 € TTC
 - La voirie résidence les Genêts : Entreprise COLAS à Miniac Morvan offre de base + options 1, 2 et 3 pour un total de 191 970,60 € TTC
- Autorise le maire à signer les marchés correspondants.

Contentieux rue des Myosotis

Le conseil municipal décide d'une procédure amiable et sur présentation d'une facture sous couvert du médiateur de la République.

Prix terrain maisons Ages et Vie

Le Conseil Municipal :

- Constate la désaffectation de fait du bien terrain en herbé, non exploité et se prononce pour le déclassement.
- Décide de consulter le service de France-DOMAINE (communes de + de 2000 h) et adopte le principe de la cession. –
- Demande l'intervention d'un géomètre-expert pour la délimitation de la parcelle
- Le prix proposé est de 45 € le m² viabilisé, (viabilisation réalisée par la commune). L'emprise du projet serait de 2537.17 m².
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Rond-point de la Bézardais

Le conseil municipal décide d'effectuer un premier versement de 21000€ HT

AFFAIRES GENERALES

Festivités 2020

Le conseil municipal prend acte des festivités 2020

Mise à l'honneur des vœux du 4 janvier 2020

Le conseil municipal élabore une liste.

INFORMATIONS

Vœux 2020

Recensement population : renfort au secrétariat

Repas des Aînés

Cérémonie du 11 novembre

Pour extrait conforme,
Le maire,
Claude LE BORGNE